

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : Convention fourniture d'eau à la Commune de Chaumard

Le Maire rappelle au conseil la convention signée avec le SIAEPA de Pannecièrre pour la fourniture de l'eau à la Commune de Chaumard.

Elle explique que cette convention aurait dû être renouvelée au 1^{er} juillet 2021.

La convention doit donc être signée avec le SIAEPA, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2026 soit pour une durée de 5 ans et présente alors cette convention.

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Accepte cette convention pour la fourniture de l'eau à la Commune de Chaumard avec le SIAEPA de Pannecièrre,
- Autorise le Maire à signer cette convention pour la période allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 09 mai 2023,
Le Maire,
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié le :



COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

28/2023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOU F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : diagnostic amiante + HAP travaux savelot – Les Brosses - les poutières

Madame le Maire rappelle au conseil les futurs travaux pour la route de savelot et la réfection du réseau AEP de Coeuzon, les Brosses, les Poutières.

Afin de les réaliser, il est nécessaire d'effectuer un diagnostic amiante et HAP sur la voirie concernée par ces travaux.

Les demandes de devis ont été effectuées et les résultats sont les suivants (critères de choix retenus 80 points prix et 20 points valeur technique) :

entreprises	Prix TTC	Note/Prix	Note technique	Note globale
SG2B	2 610,00 €	80	18	98
SOCOTEC	3 000,00 €	69.60	13	82.60
GINGER CEBTP	2 508,00 €	83.25	14	97.25

Après examen des propositions, Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise SG2B ayant la meilleure note globale avec une offre à 2 610,00 €.

Le conseil, après avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Donne son accord pour retenir l'offre de l'entreprise SG2B ayant la meilleure note globale avec une offre à 2 610,00 €,
- Autorise Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise SG2B et à poursuivre toutes les démarches relatives à l'exécution du marché.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 03 août 2020
Le Maire
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :



COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

007 - 2023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : approbation du compte de gestion de la station-service (exercice 2022) par Monsieur ANDRIOT, receveur

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout y est régulier,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 décembre 2022;
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022,
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 24 avril 2023,
Le Maire,
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :



COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

008 - 2023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : affectation du résultat du budget station-service – exercice 2022

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2022, afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Affectation du résultat 2021	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser 2022	Solde des restes à réaliser	Besoin de financement à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	-14 551,00 €		16 569,23 €			2 018,23 €
FONCT	48 136,63 €	14 551,00 €	10 266,01 €			43 581,64 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération,

Le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	43 581,64 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (C/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	43 581,64 €
Total affecté au c/1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 018,23€
Ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté	43 581,64 €

Fait à Ouroux-en-Morvan, le 24 avril 2023

Le Maire,
Florence BERLO



Transmis S/Préfecture

Le :

Publié le :

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

09 2023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) -
MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : approbation du compte administratif du Budget station-service (exercice 2022)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant que tout y est régulier,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 décembre 2022;
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare sur le compte administratif dressé pour l'exercice 2022 par le Maire, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 24 avril 2023
Le Maire,
Florence BERLO



Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

102023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : approbation du budget primitif du Budget station-service (exercice 2023)

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022 après approbation du compte administratif 2022, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote.

L'équilibre par section du budget primitif 2023 s'établit comme suit :

✂ Fonctionnement :

. dépenses : 293 826,00 €

. recettes : 293 826,00 €

✂ Investissement :

. dépenses : 0,00 €

. recettes : 5 106,23 €

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M4,

Vu la note sur le budget primitif 2023 annexée,

Entendu l'exposé de Mme BERLO Florence, Maire, et après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver le budget primitif 2023

Fait à Ouroux-en-Morvan,

Le 24 avril 2023

Le Maire,

Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :



COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

01/2023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : Exercice 2023 : fixation du tarif de vente de l'eau.

Le Maire propose de fixer le tarif de vente de l'eau pour l'exercice 2023, comme suit :

Consommation du 01/04/2022 au 31/03/2023 :

- Partie fixe : 86,73 €
- Prix du m3 réellement prélevé : 1,92 €
- pour les m3 consommés au-delà des 500 m3, prix du m3 : 1,29 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

A l'unanimité

- donne son accord pour appliquer les tarifs proposés pour l'exercice 2023

POUR : 14

ABSTENTION : 1

Fait à Ouroux-en-Morvan,

Le 24 avril 2023,

Le Maire,

Florence BERLO



Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

02/2023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : approbation du compte de gestion du service d'eau 2022 par Monsieur ANDRIOT, receveur

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire du service d'eau de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service d'eau de l'exercice 2022;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 du service d'eau, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout y est régulier,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 décembre 2022 sur le service d'eau ;
 2. statuant sur l'exécution du budget du service d'eau de l'exercice 2022;
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion du service d'eau dressé pour l'exercice 2022 par les receveurs, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 24 avril 2023,
Le Maire,
Florence BERLO



Transmis S/Préfecture

Le :

Publié le :

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

013 2023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : approbation du compte administratif du Budget eau (exercice 2022)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant que tout y est régulier,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 décembre 2022;
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare sur le compte administratif dressé pour l'exercice 2022 par le Maire, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Ouroux-en-Morvan,

Le 24 avril 2023

Le Maire,

Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :



COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

04/2023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) -
MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : approbation du budget primitif du Budget Eau (exercice 2023)

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022 après approbation du compte administratif 2022, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote.

L'équilibre par section du budget primitif 2023 s'établit comme suit :

✂ Fonctionnement :

. dépenses : 230 858,81 €

. recettes : 230 858,81 €

✂ Investissement :

. dépenses : 201 646,61 €

. recettes : 350 959,53 €

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49,

Vu la note sur le budget primitif 2023 annexée,

Entendu l'exposé de Mme BERLO Florence, Maire, et après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver le budget primitif 2023

Fait à Ouroux-en-Morvan,

Le 24 avril 2023

Le Maire,

Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :



05 2023

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : affectation du résultat du budget du service d'eau – exercice 2022

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2022, afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Affectation du résultat 2021	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser 2022	Solde des restes à réaliser	Besoin de financement à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	23 363,37€		209 343,92 €	<u>156 000,00 €</u> 29 813,00 €	-126 187,00 €	232 707,29 €
FONCT	63 214,47 €		11 777,73 €			74 992,20 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération,

Le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	74 992,20 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (C/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	74 992,20 €
Total affecté au c/1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €
Ligne 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	232 707,29 €
Ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté	74 992,20 €

Fait à Ouroux-en-Morvan, le 24 avril 2023
 Le Maire,
 Florence BERLO



Transmis S/Préfecture

Le :

Publié le :

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

016-2023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : approbation du compte de gestion du Budget Général (exercice 2022) par Monsieur ANDRIOT, receveur

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout y est régulier,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 décembre 2022;
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 24 avril 2023
Le Maire,
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :



COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

0172023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : affectation du résultat du budget général – exercice 2022

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2022, afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Affectation du résultat 2021	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser 2022	Solde des restes à réaliser	Besoin de financement à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	39 475,54 €		- 408 268,55 €	73 000,00 € 355 000,00 €	282 000,00 €	-86 793,01 €
FONCT	325 215,14 €	0 €	118 134,21 € +8 040,93 €			451 390,28 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération,

Le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	451 390,28 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (C/1068)	86 793,01 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	364 597,27 €
Total affecté au c/1068 :	86 793,01 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €
Ligne 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 408 268,55 €
Ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté	364 597,27 €

Fait à Ouroux-en-Morvan, le 24 avril 2023
Le Maire,
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié le :



COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

08 2023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) -
MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : approbation du compte administratif du Budget Général (exercice 2022)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant que tout y est régulier,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 décembre 2022;
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare sur le compte administratif dressé pour l'exercice 2022 par le Maire, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 24 avril 2023
Le Maire,
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :



COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

09 2023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : approbation du budget primitif du Budget Général (exercice 2023)

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022 après approbation du compte administratif 2022, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote.

L'équilibre par section du budget primitif 2023 s'établit comme suit :

✂ Fonctionnement :

. dépenses : 1 509 978,57 €

. recettes : 1 594 259,44 €

✂ Investissement :

. dépenses : 1 796 118,24 €

. recettes : 1 866 238,06 €

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la note sur le budget primitif 2023 annexée,

Entendu l'exposé de Mme BERLO Florence, Maire, et après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver le budget primitif 2023

Fait à Ouroux-en-Morvan,

Le 24 avril 2023

Le Maire,

Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :



COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

0202023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : vote des taux – Budget 2023

Mme le Maire présente au conseil les taux de références communaux de 2023

Mme le Maire propose alors les taux suivants pour l'exercice 2023, soit :

	Taux 2022	Taux 2023
Taxe habitation		12,28 %
Taxe Foncière Bâtie	33,92 %	33,92 %
Taxe Foncière Non Bâtie	42,83 %	42,83 %
Taux de Cotisation Foncière des Entreprises	17,58 %	17,58 %

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- Décide de voter les taux de 2023, comme présenté ci-dessus
- Charge Madame le Maire de transmettre cette délibération et l'état 1259 aux services préfectoraux et une copie des deux documents à la Direction Départementale des Finances Publiques

Fait à Ouroux-en-Morvan,

Le 24 avril 2023

Le Maire,

Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié le :



COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

02/2023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : affectation du résultat du budget du service d'assainissement – exercice 2022

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2022, afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Affectation du résultat 2021	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser 2022	Solde des restes à réaliser	Besoin de financement à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	45 027,35 €		27 646,43 €	35 000,00 € 19 000,00 €	-16 000,00 €	72 673,78 €
FONCT	31 608,63 €	0,00 €	-25 025,87 €			6 582,76 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération,

Le conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	6 582,76 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement : virement prévu au BP (C/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	6 582,76 €
Total affecté au c/1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0,00 €
Ligne 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	72 673,78 €
Ligne 002 : résultat de fonctionnement reporté	6 582,76 €

Fait à Ouroux-en-Morvan, le 24 avril 2023

Le Maire,
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié le :



COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

0329023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : approbation du budget primitif du Budget assainissement (exercice 2023)

Selon les articles L.1612-1 et L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril ou le 30 avril les années de renouvellement des assemblées délibérantes.

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022 après approbation du compte administratif 2022 de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote.

L'équilibre par section du budget primitif 2023 s'établit comme suit :

✂ Fonctionnement :

. dépenses : 35 744,76 €

. recettes : 37 182,76 €

✂ Investissement :

. dépenses : 68 600,00 €

. recettes : 97 879,78 €

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49,

Vu la note sur le budget primitif 2023 annexée,

Entendu l'exposé de Mme BERLO Florence, Maire, et après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver le budget primitif 2023

Fait à Ouroux-en-Morvan,

Le 24 avril 2023

Le Maire,

Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :



COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

0232023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOU F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : approbation du compte administratif du Budget assainissement (exercice 2022)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant que tout y est régulier,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 décembre 2022;
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare sur le compte administratif dressé pour l'exercice 2022 par le Maire, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Ouroux-en-Morvan,

Le 24 avril 2023

Le Maire,

Florence BERLO



Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

02/04/2023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : approbation du compte de gestion du service d'assainissement 2022 par Monsieur ANDRIOT, receveur

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Florence BERLO,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire du service d'assainissement de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service d'assainissement de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 du service d'assainissement, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que tout y est régulier ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 décembre 2022 sur le service d'assainissement ;
 2. statuant sur l'exécution du budget du service d'assainissement de l'exercice 2022 ;
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion du service d'assainissement dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 24 avril 2023,
Le Maire,
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture
Le :

Publié le :



COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

0252023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : Fixation du tarif de la redevance d'assainissement – exercice 2023

Le Maire propose de fixer le tarif de la redevance d'assainissement pour l'exercice 2023, comme suit :

Consommation du 01/04/2022 au 31/03/2023 :

- Partie fixe : 24,71 €
- Prix du m3 réellement prélevé : 1,07 €

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité

- donne son accord pour appliquer les tarifs présentés pour la redevance d'assainissement de l'exercice 2023.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 24 avril 2023,
Le Maire,
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :



COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

0262023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOU F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : Contrat à Durée Déterminée pour M. Julien DUPERIS

Le Maire explique au conseil, qu'au vu des divers travaux à effectuer aux services techniques avec la période arrivant, notamment les tontes arrivant et des logements à rénover, il est nécessaire d'augmenter les effectifs durant quelques temps.

Il propose alors au conseil d'établir un contrat à durée déterminée avec Monsieur Julien DUPERIS, qui s'est présenté, et ce, pour une durée de cinq mois, à compter du 1^{er} mai 2023 jusqu'au 30 septembre 2023, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

La rémunération de Monsieur Julien DUPERIS s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, soit indice Brut 382, indice majoré 353.

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité :

- donne son accord pour établir un contrat avec M. Julien DUPERIS pour une durée de cinq mois, du 1^{er} mai au 30 septembre 2023,
- Autorise Mme le Maire a rémunérer M. Julien DUPERIS sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, soit indice Brut 382, indice majoré 353,
- autorise le Maire à signer le contrat de travail.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 26 avril 2023
Le Maire,
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié le :



COMMUNE D'OUROUX-EN-MORVAN
EXTRAIT DE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

027 2023

Le conseil municipal d'Ouroux-en-Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi onze avril deux mil vingt-trois, à dix-huit heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Florence BERLO, Maire

Date de convocation : 04 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Présents : Mme BERLO F (Maire) - M. EVRARD C. (1^{ère} adjoint) – M. ROULLIER L (3^{ème} adjoint) - MME COUAILLER E – MM LOISIL O – HOUZE F – LUMIERE Y – BRUCKER JJ - RIVIERE A -

Pouvoir de M. ARNOUX P. donné à M. EVRARD C

Pouvoir de M. GUYOLLOT A donné à M. ROULLIER L

Pouvoir de Mme LAFAURY P donné à Mme BERLO F

Pouvoir de Mme SALLAT ML donné à Mme COUAILLER E

Pouvoir de M JOLY P donné à M BRUCKER JJ

Pouvoir de M GROSNOM F donné à M LOISIL O

M. RIVIERE A a été élu secrétaire

OBJET : bail commercial pour le gîte d'Ouroux-en-Morvan

Le Maire rappelle au Conseil le contrat d'affermage signé avec M. LARIVE Stéphane pour la gestion du gîte d'étape et de séjour situé au-dessus de la mairie.

Le terme de ce contrat arrive à terme le 30 avril 2023.

Suite à un entretien avec M. LARIVE Stéphane, celui-ci souhaite signer un bail commercial avec la mairie pour la gestion du gîte.

Elle présente donc le projet du bail commercial, dont les principales caractéristiques se présentent comme suit :

- La durée du bail pour l'exploitation du gîte est de 3 ans, soit du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026,
- Le montant du loyer annuel est fixé avec une part fixe de 4 000,00 €, et une part variable sur le chiffre d'affaire HT à hauteur de 10% à compter de 35 000,00 €, avec un plafond maximal de loyer annuel de 7 000,00 €,
- Le paiement sera effectué en quatre termes, soit : deux termes égaux du montant de la partie fixe, et de deux autres termes égaux de la part variable, suivant le montant défini chaque année.

Le conseil, après avoir délibéré :

A l'unanimité,

- donne son accord pour établir un bail avec M. Stéphane LARIVE aux conditions présentées,
- autorise Madame le Maire à signer avec M. Stéphane LARIVE le bail commercial qui prendra effet au 1^{er} mai 2023 pour une durée de 3 ans.
- Autorise Madame Le Maire à présenter les titres de loyer comme évoqué ci-dessus.

Fait à Ouroux-en-Morvan,
Le 26 avril 2023,
Le Maire,
Florence BERLO

Transmis S/Préfecture

Le :

Publié

Le :

